

Discours de politique générale de Gabriel Attal & Nominations gouvernementales

Les PSAD mobilisés pour apporter leur contribution à l'amélioration du parcours de soins en France

Ils se tiennent à la disposition de l'équipe gouvernementale en
charge de la santé et des solidarités

Paris, le 9 février 2024 – « Nous sommes prêts et disponibles pour contribuer à relever les défis à vos côtés ». C'est le message adressé par les Prestataires de santé à Domicile (PSAD) et leur représentant, l'Upsadi, à la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Catherine Vautrin ainsi que Frédéric Valletoux et Fadila Khattabi qui viennent de compléter l'équipe gouvernementale en charge de la santé et des personnes âgées ou en situation de handicap. L'Upsadi se tient prête à collaborer avec la nouvelle équipe gouvernementale pour relever les défis majeurs dans le domaine de la santé et du maintien à domicile. Il est, en effet, essentiel de ne pas négliger toute une profession, dont les 32 000 salariés jouent, sur le terrain et quotidiennement, un rôle complémentaire et de liant irremplaçable aux côtés des différents acteurs de la santé et du médico social, surtout lorsque les enjeux apparaissent de plus en plus complexes.

« Nous sommes convaincus que c'est en agissant de concert et en brisant les codes établis que nous pourrons véritablement façonner un avenir où la santé sera accessible à chacun. Cette démarche collective, audacieuse et novatrice est la clé pour surmonter les défis de notre époque et construire un système de santé inclusif, efficace et résilient. » déclare **Didier Daoulas, Président de l'Upsadi**

Annonces présidentielles, discours de politique générale et nouveau gouvernement... L'actualité politique met en évidence une ligne directrice en matière de santé : l'envie de changement et de briser les codes. L'Upsadi salue cette détermination à agir et améliorer le système de santé au bénéfice des personnes malades et des plus fragiles. Dans ce contexte, le syndicat des Prestataires de santé à domicile indépendants réaffirme que les PSAD peuvent jouer un rôle de « liant » déterminant, et qui répond en partie aux défis annoncés, comme, d'ailleurs, ils le font chaque jour auprès des personnes qu'ils accompagnent.

Les PSAD luttent contre les déserts médicaux

Oui, Monsieur le Premier Ministre il faut " agir pour qu'il n'y ait plus aucun territoire oublié"

Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) se distinguent en allant là où d'autres ne vont plus, dans les territoires ruraux, montagneux ou, encore, au cœur des zones « sensibles ». Dans de nombreux cas, ils représentent le seul contact direct avec des patients, souvent des personnes âgées.

Pour celles-ci, le lien établi avec les PSAD est bien plus qu'un service médical standard, il est crucial. Aux côtés des infirmier(e)s libéraux, des médecins, des pharmaciens et de tous les acteurs de santé, les PSAD sont des liens essentiels entre les médecins et les patients contribuant significativement à lutter contre l'isolement et à maintenir une connexion médicale indispensable dans des zones où l'accès aux services de santé est souvent limité.

« La pandémie a illustré le rôle essentiel des PSAD dans la lutte contre les déserts médicaux. Nous avons constaté que les coopérations territoriales entre le secteur public et privé, entre la ville et l'hôpital, constituaient une solution pertinente et efficace pour répondre aux besoins urgents de tous partout en France. Il est indispensable aujourd'hui de poursuivre et d'accentuer l'action des PSAD dans la lutte contre les déserts médicaux » explique **Didier Daoulas, Président de l'Upsadi**

Les PSAD libèrent du temps médical aux professionnels

Oui, Monsieur le Premier ministre il est URGENT de redonner du temps aux professionnels de santé

Lors de sa dernière conférence de presse, le Président de la République a exprimé le souhait de faire confiance aux solutions locales pour notamment libérer du temps médical et paramédical. Un axe également soutenu par le Premier Ministre dans son discours de politique générale.

Chaque jour, les 32 000 salariés des PSAD, dont 6000 professionnels de santé, s'engagent pleinement aux côtés des Infirmiers Libéraux, des médecins, des hôpitaux, ou encore des acteurs de l'Hospitalisation À Domicile (HAD). Ils assurent le suivi des patients à leur domicile et veillent à l'observance des traitements pour les personnes atteintes d'une maladie chronique. Ils apportent un soutien précieux et quotidien à tous les professionnels de santé avec qui les relations sont fluides et concentrées sur le bien-être du patient.

Les PSAD doivent être autour de la table des échanges aux côtés des professionnels de santé

Oui il faut faire confiance aux personnes qui œuvrent sur le terrain.

Avoir une place autour de la table des discussions aux côtés des autres professionnels de la santé pour réfléchir et construire le système de santé de demain, voici une des demandes des PSAD qui ne sont pas suffisamment associés aux réflexions et aux décisions des pouvoirs publics. Monsieur Valletoux, les PSAD sont non seulement prêts, mais ont déjà manifesté, souvent en vain, leur volonté de s'impliquer activement dans les discussions locales, d'intégrer et participer aux échanges, comme lors des Conseils Nationaux de la Refondation (CNR) en santé et sur le bien vieillir, ou d'être partie prenante des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Les PSAD sont des acteurs clés du maintien à domicile

Oui Monsieur le Premier ministre il faut favoriser le maintien à domicile pour ceux qui le souhaitent

Grâce à l'important rayonnement territorial des PSAD, bien vieillir à domicile est possible aussi bien en ville qu'en milieu rural. Véritables sentinelles du domicile, les PSAD sont experts dans le repérage et la prévention de la perte d'autonomie fonctionnelle et cognitive, des chutes etc. Ils sont experts dans l'identification des besoins pour un maintien à domicile en sécurité : Madame Khattabi, il faut reconnaître et s'appuyer encore davantage sur cette expertise et cette proximité !

Handicap : de l'urgence de rassurer les usagers et toute une filière

L'UPSADI salue la reconduction de Madame Khattabi en tant que Ministre Déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées. Il est en effet urgent de clarifier la question du handicap : Gabriel Attal a récemment réaffirmé les engagements du Président de la République en faveur de la prise « *en charge du remboursement des fauteuils roulants de ceux qui en ont besoin* ». Il est nécessaire que ces promesses soient transposées dans les discussions actuellement engagées entre les directions de la santé avec la filière du handicap !

En effet, les discussions actuelles sur la réforme de la nomenclature des véhicules pour personnes handicapées semblent aller à l'encontre de ces promesses et à l'opposé même des légitimes attentes des personnes concernées.

Les dispositions du nouveau texte et les orientations tarifaires associées pourraient, si elles n'évoluent pas significativement, entraîner une réduction drastique de l'offre de fauteuils roulants, une augmentation des restes à charge ainsi qu'une diminution de l'innovation technique. De plus, il est redouté un désengagement des prestataires de santé à domicile en raison de l'insoutenabilité économique d'un certain nombre des nouvelles dispositions actuellement en projet.

Il est crucial que le gouvernement se saisisse pleinement de ce dossier sur lequel il a d'ailleurs été interpellé par la représentation nationale.

Dans un contexte d'inflation, d'accroissement des contraintes réglementaires pour le secteur et de baisses tarifaires, un certain nombre des quelques 80% de Petites et Moyennes Entreprises opérant dans le domaine de la prestation de Santé à Domicile risquent de disparaître... alors même que leur place est prépondérante dans la lutte contre la désertification médicale et dans la réussite du virage ambulatoire.

L'Upsadi est confiante dans la capacité de ces professionnels à apporter des réponses aux besoins d'amélioration du système de santé mis en lumière ces derniers jours par les responsables politiques. Il convient pour cela que le rôle et les missions des PSAD soient enfin clairement identifiés dans le système de santé : Les PSAD souhaitent reprendre les discussions engagées en ce sens par le gouvernement précédent et se tiennent ouverts et disponibles pour contribuer activement à la nouvelle feuille de route qui sera engagée par Madame Vautrin et Monsieur Valletoux .

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 32 000 salariés dont 6000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47